

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2023 (19H00)

Liste des délibérations de la séance

	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Rappel des Décisions du Maire pris en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	Rapporteur	Classification Préfecture	Objet de la délibération
1	Liliane VINET	AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES	Pour information - Rentrée scolaire - effectifs et nouveautés 2023-2024
2	Christian MOREL	COMMANDE PUBLIQUE	Approbation de l'Avant-projet définitif - Rénovation des logements au 11 rue Milon
3	Pierre BRETEAU	AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES	Consultation du public - Contractualisation du Programme Local de l'Habitat (PLH)
4	Frédérique ROUXEL	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES	Prêt d'instruments de musique et accessoires de la médiathèque municipale
5	Frédérique ROUXEL	AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES	Approbation du Règlement Intérieur de la médiathèque municipale
6	Liliane VINET	AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES	Actualisation du règlement Intérieur des structures de petite enfance
7	Maxime GALLIER	FONCTION PUBLIQUE	Adhésion à la convention de participation de prévoyance du CDG35 à la Protection Sociale complémentaire (PSC)
8	Maxime GALLIER	FONCTION PUBLIQUE	Tableau des Emplois 2023 - Création d'un poste d'Assistant administratif
9	Maxime GALLIER	FONCTION PUBLIQUE	Tableau des Emplois 2023 - Modification d'un emploi d'Agent de Maitrise Principal en Agent de Maitrise
10	Maxime GALLIER	FONCTION PUBLIQUE	Attribution des Indemnités Horaires de Travaux Supplémentaires (IHTS)
11	Laëtitia REMOISSENET	FINANCES LOCALES	Admission des créances en non valeur des créances éteintes et minimales
12	Laëtitia REMOISSENET	FINANCES LOCALES	Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
13	Laëtitia REMOISSENET	FINANCES LOCALES	Exonération en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie
14	Pierre BRETEAU	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Rappel des Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Période du 19 juin au 18 septembre 2023